Changement e-Facture -> eBill 1er novembre

Joël Messas - 2019-07-03 - Commentaire (1) - innosolvenergy

La situation

Dès le 1er novembre, le système de e-facture, déjà actuellement renommé en eBill, changera. La plateforme technique de gestion des eBill sera désormais gérée par SIX, et tant PostFinance que les banques communiqueront avec cette nouvelle Plateforme. PostFinance et SIX n'appliqueront donc plus de frais de Roaming en cas de transfert à l'autre entité des factures.

Il sera donc désormais possible de ne choisir qu'un seul partenaire pour l'envoi de eBill, plus besoin d'avoir un double canal d'envoi

Ce qui change dans is-e et ProConcept

Si l'on ne change rien, le système va continuer de fonctionner. Cependant, PostFinance et SIX vont tenter de faire en sorte que vous n'ayez plus qu'un seul partenaire d'envoi des eBill. Cela fait sens, car cela évite une double gestion technique et un double partenariat.

Lequel choisir ?

Si vous n'aviez qu'un seul contrat avec du Roaming : Ne changez rien, sauf si le partenaire alternatif vous propose des conditions plus intéressantes, ou des services plus attractifs

Si vous avez un contrat avec PostFinance ET avec SIX, et que les 2 canaux sont actuellement utilisés, nous vous suggérons de n'en choisir qu'un, à des fins de simplification et d'unification. Ce n'est cependant pas une obligation, le status quo est aussi une option. Si vous deviez choisir une voie plutôt qu'une autre, comparez les prix, les prestations, et la qualité de service de chacun.

Si vous décidez de changer de partenaire, ou de n'en garder qu'un sur les 2, merci de nous contacter, car il faudra effectuer quelques changements dans nos solutions.

Si vous restez en status quo, il n'y a rien à faire, et dès le 1er novembre, il n'y aura plus de frais de Roaming, et les nouveaux tarifs du partenaire seront appliqués